



Le Sentier, le 13 août 2025

MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N°08/2025

Crédit d'étude - Avant-projet de requalification Sentier Centre

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le centre du Sentier constitue un secteur stratégique pour la Commune du Chenit et la Vallée de Joux. Il accueille une des principales gares de la région, de nombreux commerces et immeubles d'habitation, le bâtiment d'administration, des prestations publiques communales et cantonales ainsi que le centre socioculturel et le temple. Il est caractérisé par sa Grand-Rue qui présente un trafic important en particulier aux heures de pointe.

De nombreux projets immobiliers privés sont ou vont être développés, la gare du Sentier est en cours de rénovation et l'infrastructure routière est vieillissante. Dans ce contexte, la Municipalité propose d'entreprendre une réflexion de base cohérente pour étudier les aménagements publics à prévoir sur l'ensemble du périmètre suivant.

Image 1 - Périmètre d'étude du centre du Sentier



Cette réflexion de niveau de détail avant-projet sommaire selon la norme SIA 103 permettra de fixer les bases pour un développement coordonné des projets d'espaces publics suivants.

1.1 L'interface voyageurs de la gare Le Sentier-l'Orient

La création d'une véritable interface voyageurs permettra d'assurer l'attractivité de la gare en offrant un transbordement pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes pratique et sécurisé.

Image 2- Interface voyageurs gare le Sentier - L'orient



1.2 Liaison mobilité douce vers l'Essor, le Campus Vallée de Joux et le Centre Sportif

La création d'une liaison de mobilité douce en site propre permettra de relier le centre et la gare à l'Essor, au Campus Vallée de Joux et au Centre Sportif de manière sécurisée et attractive.

Image 3 - Liaison mobilité douce



1.3 Requalification de la Grand-Rue, de la Rue du Pont Neuf et de la Rue de la gare

Ces axes nécessitent un entretien de l'infrastructure de surface et/ou souterraine. Il est proposé de profiter de ces travaux d'entretien pour requalifier l'espace public en assurant une sécurisation et une continuité des itinéraires piétons et cyclistes en cohabitation avec le trafic routier. La question de la modération du trafic sera également analysée.

Image 4 4- Requalification routière



1.4 Densification de l'îlot central

La Municipalité propose d'étudier la possibilité de densification et de valorisation de l'entier de l'îlot identifié sur l'image ci-dessous. Une telle réflexion permettra d'optimiser les potentiels constructibles des parcelles privées et de mettre en valeur le parc public, propriété du Village du Sentier. Nous tenons à préciser que les acteurs privés concernés assument les frais liés aux réflexions sur leurs propres parcelles. La Commune, quant à elle, contribue à l'étude de l'accessibilité en interface sur le domaine routier et valorise les transits en servitude publique.

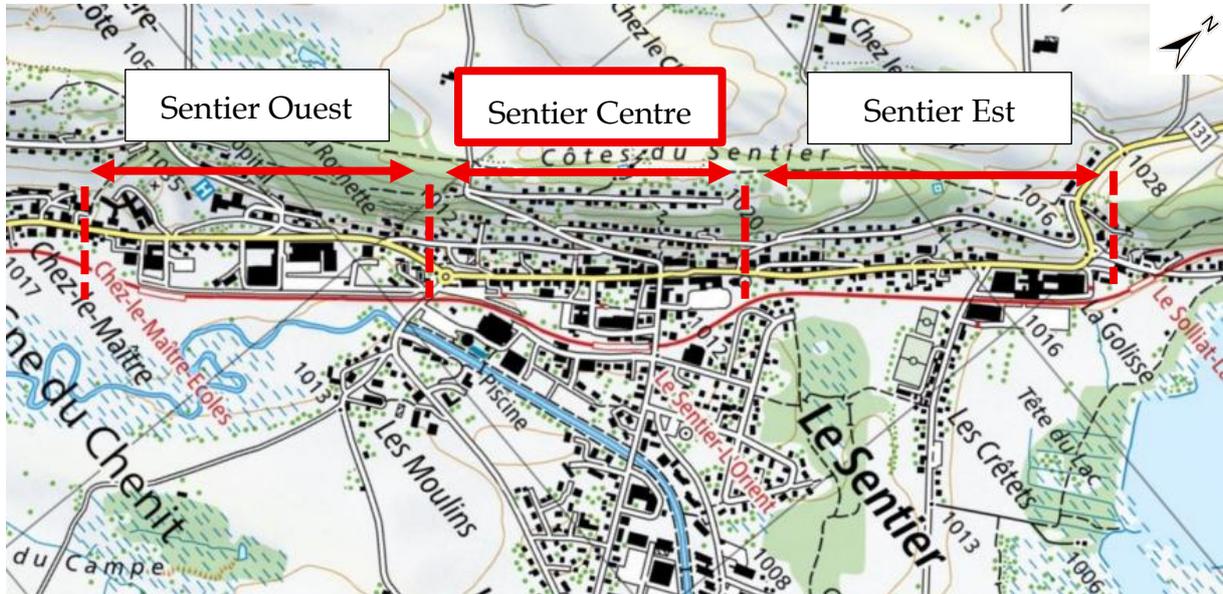
Image 5 - Densification de l'îlot central



De part et d'autre de ce secteur du Sentier Centre, les réflexions sont coordonnées avec le secteur Sentier Ouest et le secteur Sentier Est. Le secteur Sentier Ouest, jusqu'au

Campus Vallée de Joux, est analysé dans le cadre du Préavis n°02/2025 - *Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase I de l'Ecole du Futur*. Le secteur Sentier Est, jusqu'à la Golisse et l'entrée de localité fera, lui, l'objet d'une proposition de préavis pour crédit d'étude prochainement qui a fait office d'une pré-étude orientée mobilité globale.

Image 6 - Représentation des tronçons de réflexion contigus



A noter que le Préavis n°16/2024 - Aménagement carrefour Grand-Rue - Partenariat public-privé accepté en novembre 2024 s'inscrit parfaitement dans la présente proposition. Il fixe en effet la garantie de la maîtrise foncière pour développer le projet de requalification routière.

2. Objectifs de l'étude

Les études d'avant-projet sommaire proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs généraux suivants :

- la multimodalité des déplacements ;
- la convivialité, l'attractivité et la sécurité du périmètre ;
- un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité ;
- la cohérence et la continuité avec les projets de développement du secteur.

Pour ce faire les stratégies directrices existantes seront prises en considération dans les réflexions.

2.1 Etude de mobilité régionale

L'étude de mobilité régionale Vallée de Joux fixe les lignes d'action et les mesures pour accompagner le développement économique, démographique et touristique. Le présent mandat s'inscrit dans l'application des mesures suivantes :

- B1 - Améliorer l'offre en transports en commun
- C1 - Proposer un réseau cyclable continu et attractif
- C2 - Garantir la continuité des aménagements piétonniers
- C3 - Aménager des zones à modération de trafic

2.2 Renforcement du périmètre du centre régional du Sentier

Le village du Sentier est identifié comme périmètre de centre au sens de la mesure B11 du plan directeur cantonal. Le présent mandat doit permettre de répondre aux objectifs associés :

- Renforcer la vitalité des centres comme périmètre fonctionnel
- Renforcer le poids démographique des centres

2.3 Politique de stationnement

Le périmètre d'étude présente différents secteurs de stationnement existants :

- Stationnement de durée limitée en zone bleue
- Stationnement payant
- Stationnement P+R en relation avec la gare Le Sentier - L'Orient
- Stationnement pour personnes à mobilité réduite
- Stationnement livraisons

Tout en garantissant une offre en stationnement suffisante, le présent mandat questionnera sa répartition dans un souci d'application des objectifs précités.

2.4 Bruit routier

L'étude de bruit routier communal a mis en évidence les tronçons de routes à assainir sur le périmètre concerné. La mesure retenue est la pose de revêtement de type AC MR 8 VD.

Toutefois, cette mesure ne permet pas de respecter totalement les mesures VLI au niveau de certains bâtiments. Une modération de trafic avec réduction de la vitesse pourrait donc être intéressante pour abaisser les nuisances sonores.

2.5 Entretien routes et réseaux souterrains

L'étude sur la gestion de l'entretien routier a évalué l'état de dégradation des routes communales. Les tronçons jugés satisfaisants et moyens devront être rénovés selon de nouveaux projets routiers (dimensionnement, gabarit, etc.), cela au gré des opportunités.

Les réseaux souterrains seront réfectionnés selon les besoins. Les différents services seront consultés au préalable pour connaître leurs intentions.

3 Prestations d'étude

Pour atteindre les objectifs précités dans le périmètre décrit, la Municipalité vous propose de requérir les services d'une équipe de spécialistes composée :

- d'un urbaniste ;
- d'un ingénieur trafic et mobilité ;
- d'un ingénieur civil ;
- d'un architecte paysagiste.

Le mandat conclut aura pour objet de produire :

- un concept de traitement de l'espace public ;
- les plans en situations, coupes et profils nécessaires à la bonne compréhension des aménagements ;
- un plan des éventuelles emprises foncières ;
- l'identification sur le plan et les coupes si nécessaire des objets éligibles aux subventions cantonales ;
- une identification des principaux impacts environnementaux, patrimoniaux, physiques et techniques à traiter ;
- un chiffrage du projet à $\pm 30\%$ en distinguant les objets éligibles ou non aux subventions cantonales.

Le niveau de détail des réflexions et des rendus doit correspondre à la phase SIA 31 d'étude d'un avant-projet sommaire. Le but est que les aménagements retenus soient suffisamment détaillés pour que les études suivantes (projet, demande d'autorisation, appel d'offre, etc.) s'attachent principalement aux aspects constructifs du projet et non plus fonctionnels.

Pour ce faire l'étude se déroulera selon 5 étapes :

1. Diagnostic
2. Principe d'organisation
3. Analyse de variantes d'aménagement
4. Etablissement des plans
5. Chiffrage à $\pm 30\%$ avec mise en évidence des objets éligibles à un subventionnement.

Ces prestations ainsi que les solutions qui découleront des réflexions sont potentiellement éligibles aux subventions cantonales suivantes :

- interfaces de voyageurs et stationnement P+R ;
- travaux communaux sur les routes cantonales en localité ;
- réseau cyclable.

Pour ce projet, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire d'organiser une véritable démarche participative à grande échelle. Néanmoins, les acteurs directement impactés par les aménagements seront consultés et une présentation publique des résultats sera organisée.

4 Finances

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements et l'amortissement se fera en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Coûts d'investissement		Durée amort.
Urbanisme, paysage et espace public	CHF 120'000.00	10 ans
Mobilité et transport	CHF 55'000.00	10 ans
Génie Civil et infrastructure	CHF 30'000.00	10 ans
Divers et imprévus (10%)	CHF 20'000.00	10 ans
TOTAL HT	CHF 225'000.00	
TVA 8.1%	CHF 18'225.00	
TOTAL TTC	CHF 243'225.00	

L'endettement net au 30.06.2025 est de CHF 1'074'162.00.

5 Amortissements

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par type dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Amortissements		Montant annuel
Montants amortis sur 10 ans	CHF 243'225.00	CHF 24'322.50
TOTAL TTC	CHF 243'225.00	CHF 24'322.50

En cas d'abandon du présent projet, les crédits d'études effectués jusqu'à ce jour doivent, selon les normes MCH2, être amortis immédiatement.

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

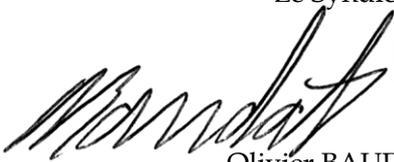
Vu le préavis n° 08/2025,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser le crédit d'étude pour l'avant-projet de la requalification du Sentier Centre pour un montant de CHF 243'225.00 ;
2. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 243'225.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire



Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 29 septembre 2025

Délégués municipaux : - Mme Carole DUBOIS, Vice-Syndique
- M. Olivier BAUDAT, Syndic

Autres délégués : - M. Arthur LESPAGNOL, Chef du service urbanisme et police des constructions
- M. Julien CLAVEL, Chef du service travaux et infrastructures